

ASSEMBLÉE NATIONALE9 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 706 Rect.

présenté par
M. Amouroux

ARTICLE 32

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet article, après les mots :

« en tenant compte des nécessités »,

insérer les mots :

« de protection du milieu naturel aquatique et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, il semble nécessaire de tenir compte de la protection du milieu naturel aquatique.